



## ***RAPPORT SUR LA SITUATION DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI, DE JUILLET A SEPTEMBRE 2023***

### ***0. INTRODUCTION***

Ce rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi de juillet à septembre 2023 revient sur le contexte politique, sécuritaire et économique, socio-culturel.

Il met également en lumière les violations et allégations de violations des droits de l'homme survenues au Burundi. Des cas de tueries suite aux règlements de compte, des faits sécuritaires et d'infanticides ou d'assassinats d'enfants font partie de ce rapport.

Enfin, il développe la situation des droits catégoriels et se clôture par une partie conclusion et recommandation.

### ***I. CONTEXTE***

#### ***A. POLITIQUE***

Pendant la période couverte par ce rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi, de juillet à septembre 2023, la Ligue Iteka a relevé des faits politiques divers dont certains ont suscité une attention particulière. Il y a des tournées, parfois nocturnes, du Secrétaire Général du parti CNDD-FDD, Révérien Ndikuriyo dans certaines provinces notamment à Kayanza où des jeunes de la milice Imbonerakure ont mobilisé la population, vers 2 heures du matin, pour se préparer à une réunion prévue à 5 heures du matin.

Le Président de la République, Evariste Ndayishimiye a effectué une visite de travail à Cuba dans le cadre d'un échange d'expérience dans des domaines variés avant de se rendre à New York en vue de prendre part à la 78<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cette période d'absence au pays a coïncidé avec des rumeurs de coup d'état et le renforcement de la sécurité au niveau des points stratégiques de la capitale économique notamment à la RTNB.

En date du 18 septembre 2023, la CVR a présenté son rapport au parlement réuni au palais des congrès de Kigobe en Mairie de Bujumbura. Dans son rapport, la CVR dit avoir enquêté sur les

périodes coloniales allemande (1896-1916) et Belge (1916-1962) et a présenté les résultats des enquêtes sur certaines périodes sombres du pays ayant été marqués par notamment l'assassinat du prince Louis Rwagasore, de Pierre Ngendandumwe, de Mgr Gabriel Gahimbare et du Prince Ntare V Charles Ndizeye. Ainsi, la CVR a accusé ces colonisateurs d'au moins 13 infractions.

La CVR a également recommandé au Gouvernement du Burundi de dialoguer avec la Belgique afin de dédommager le Burundi, de réhabiliter des Baganwa, de construire des monuments de certains cas enquêtés dont celui de Mgr Gabriel Gahimbare, Pierre Ngendandumwe et les syndicalistes chrétiens de Kamenge.

Quelques jours après cette présentation du rapport, s'est suivi la sortie des audios diffusés par le représentant de BIMENYE Communication Center, une association agréée au Burundi qui a même donné un ultimatum au président de la république de déclarer le génocide commis contre la classe sociale Hutu en 1972.

Conformément à la Constitution de la République du Burundi<sup>1</sup>, le Sénat et le Parlement Burundais réunis en congrès évaluent semestriellement la mise en application du programme du Gouvernement. Dans cette perspective, le Président du Sénat pose un pas positif en invitant les Ministres pour évaluer la mise en application de la politique du pays et leur adresser des préoccupations de la population.

Ainsi, dans cette même période, le Premier Ministre et certains membres du Gouvernement ont été invités pour éclairer le Parlement sur certaines décisions prises par ces autorités. Il s'agit notamment du Ministre de l'Hydraulique, de l'Energie et des mines<sup>2</sup> ; de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA et celui de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité publique.

En outre, pendant cette même période couverte par ce rapport, il a été observé le limogage des administratifs communaux comme ceux de Kayanza, Busoni, Mukaza et Mabayi.

Au niveau des libertés de réunions et d'associations, on citera la suspension des activités du principal parti d'opposition CNL sur tout le territoire du pays par Martin Niteretse, Ministre de l'Intérieur suite aux divisions au sein du parti et une tentative de certains membres dudit parti de remplacer le Représentant légal du parti, Agathon Rwaswa.

Au cours de cette même période qui a coïncidé avec la 54<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève, 40 organisations de la société civile pro-gouvernementales œuvrant au pays ont plaidé pour le non renouvellement du mandat du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi dans une lettre du 26 septembre 2023 adressée aux Représentants Permanents des Etats Membres et Observateurs dudit Conseil<sup>3</sup> tandis que des

---

<sup>1</sup> Constitution de la République du Burundi, art. 168, alinéa 4

<sup>2</sup> Après évaluation des activités du ministère de l'hydraulique, de l'énergie et des mines, le Président du Sénat a proposé au ministre de penser à la démission.

<sup>3</sup> Lettre ouverte des organisations de la société civile pro-gouvernementales au Burundi

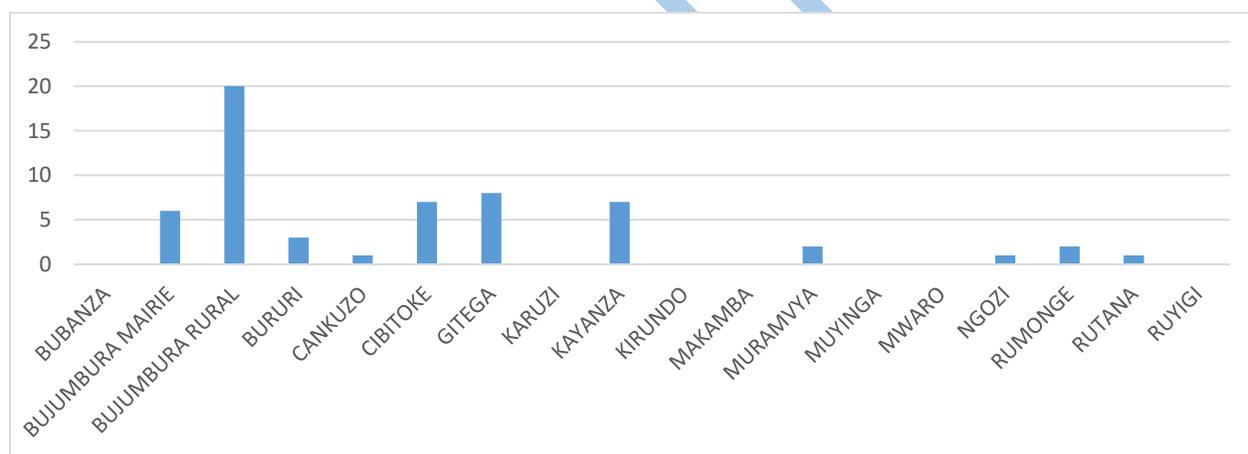
organisations de la société civile œuvrant en exil ont plaidé pour sa reconduction et l'élargissement de son équipe d'appui<sup>4</sup>.

## **B. SECURITAIRE**

Sur le plan sécuritaire, ce trimestre a été caractérisée par des attaques des rebelles en provinces Bubanza et Cibitoke, des pluies torrentielles qui ont causé des pertes des vies humaines et des dégâts matériels notamment dans les provinces de Bubanza, Bujumbura Mairie et Cibitoke. En outre, cette période a été caractérisée par la découverte d'une fosse commune au cimetière de Kumugirigiri, zone Maramvya, commune Mutimbuzi, province Bujumbura.

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié des différentes tueries dont certaines aux motifs non élucidés. Sur 60 personnes tuées documentées, 58 cas ont été retrouvés cadavres dans les différentes localités du pays comme l'illustre ci-après ce graphique. Parmi ces victimes, 32 personnes ont été tuées par des gens non identifiés, 13 personnes tuées suite aux faits sécuritaires et 7 personnes tuées suite aux règlements de compte ainsi que 8 cas d'infanticide ou d'assassinats d'enfants.

**Figure 1 : Graphique des cadavres retrouvés**



## **C. ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL**

Au cours de ce rapport trimestriel, la Ligue Iteka a relevé des faits économique et socio-culturels.

Le sucre étant une des denrées de première nécessité au Burundi et sa rareté se faisant sentir à travers tout le pays, des cas de détournement de ce produit sont régulièrement signalés et certains administratifs ayant trempé dans ce détournement ont été limogés notamment l'administrateur de la commune Mukaza en Mairie de Bujumbura. Egalement, au cours d'une réunion tenue par le Président de la République à Gitega à l'intention des autorités provinciales et des commerçants

<sup>4</sup><https://reliefweb.int/report/burundi/burundi-il-faut-renouveler-le-mandat-du-rapporteur-special-et-garantir-des-ressources-financieres-adequates-pour-son-travail-de-suivi-et-de-documentation-de-la-situation>

grossistes du sucre, le gouverneur de la province Ngozi a été accusé d’avoir détourné 15 tonnes de sucre destinés à la population. Ce gouverneur a été par la suite démis de ses fonctions.

Cette période a été également marquée par la hausse des prix du carburant et du sucre. Le Ministre de l’hydraulique, de l’énergie et des mines a pris la mesure de revoir à la hausse le prix des produits pétroliers, pour la énième fois. Cette décision a eu lieu après deux semaines seulement d’une autre revue à la hausse et le Ministre a expliqué que les causes sont la revue à la hausse du prix de carburant au marché international ainsi que le coût de transport des produits pétroliers qui monte en flèche. Cette montée a engendré la hausse des autres produits sur le marché comme le sucre.

De surcroît, des communications spontanées des compagnies aériennes opérant au Burundi à savoir RwandAir, Kenya Airways, Ethiopian Airlines et Brussels Airlines annonçant la décision<sup>5</sup> de vendre les billets d’avion en devises à partir du 27 septembre 2023 sont tombées la veille. Ainsi, en considérant la spontanéité de ces communications, c’est une décision concertée entre ces compagnies.

Notons qu’en date du 31 mars 2023, la Banque de la République du Burundi avait autorisé à toutes les compagnies aériennes opérant au Burundi de vendre les billets d’avion en devises dans une lettre<sup>6</sup> qui leur avait été adressée.

Des recrutements biaisés des fonctionnaires ont été également constatés à l’Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU). En effet, dans des correspondances<sup>7</sup> du 22 et 25 septembre 2023, échangées entre Marie Goreth Hakizimana, Directeur de l’Administration, des Finances et des Ressources Humaines et le Chef de Service de l’Administration, des Finances et des Ressources Humaines, Emmanuel Sinzinkayo sur fond d’un processus de recrutement du personnel entaché d’énormes irrégularités. Ceci constitue un fait manifeste et révélateur que l’accès à l’emploi dans les services publics ou parapublics au Burundi est sujet aux favoritismes de diverses natures.

## **II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES**

### **A. DROIT A LA VIE**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 55 personnes tuées dont 11 victimes d’exécutions extrajudiciaires. Comme le graphique ci-après l’illustre, parmi ces victimes, il y a 23 tuées par des membres de la milice Imbonerakure, 9 tuées par des agents du SNR, 17 personnes tuées par des militaires, 2 tuées par des administratifs et 4 tuées par des policiers.

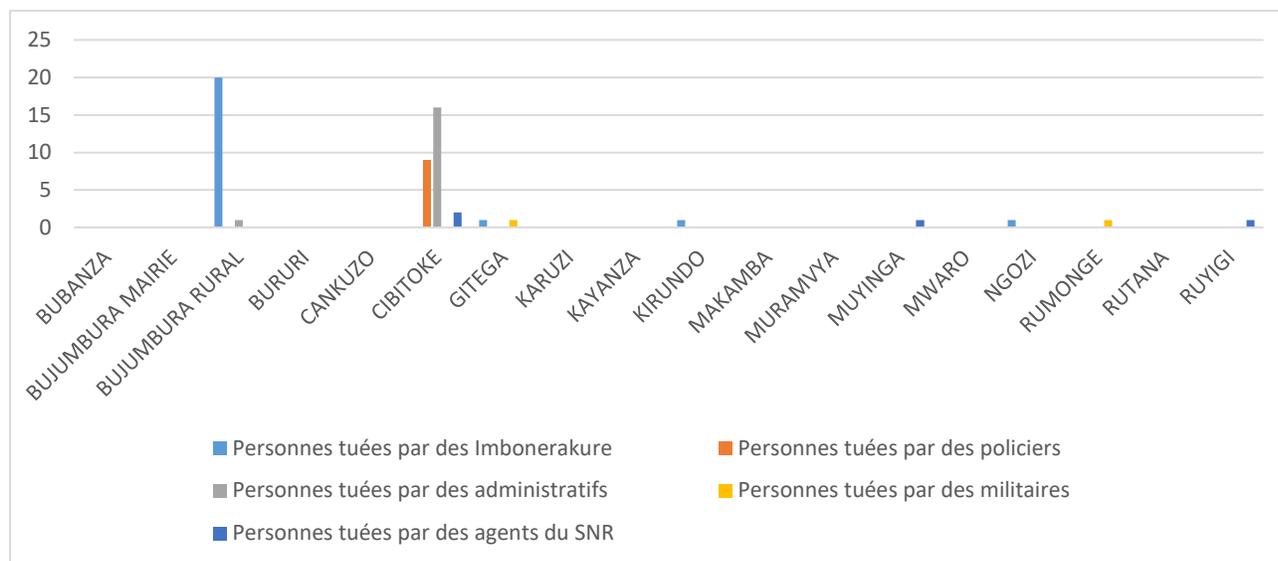
---

<sup>5</sup> “This is to inform you that effective tomorrow 27<sup>th</sup> september 2023, all sales will be in USD”.

<sup>6</sup> Lettre n° DI/841/2023 du 31 mars 2023

<sup>7</sup> <https://ligue-iteka.bi/wp-content/uploads/2023/10/Correspondances-isabu-2023.pdf>

**Figure 2 : Graphique des personnes tuées par des agents étatiques**



## ***B. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE***

### ***B.1. VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 36 personnes victimes [des violences basées sur le genre](#).

### ***B.2. TORTURE***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 12 personnes [torturées](#).

## ***C. DROIT A LA LIBERTE***

### ***C.1. ENLEVEMENTS ET /OU PORTEES DISPARUES***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 8 personnes enlevées et/ou portées [disparues](#).

### ***C.2. ARRESTATIONS ARBITRAIRES***

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 42 personnes [arrêtées arbitrairement](#).

## ***D. CONDITIONS DE DETENTION***

Au cours de la période couverte par ce rapport, selon les données de la DGAP, sur la capacité d'accueil des prisons au Burundi qui est de 4294, les effectifs des personnes identifiées sont de 12397 dont 98 nourrissons et 176 mineurs, soit 288.7% du taux moyen d'occupation pour les mois de juillet à septembre 2023. Des prisonniers continuent à mener une vie difficile dans les prisons et un manque criant de la nourriture a été observé au cours de cette période.

En effet, les effectifs de la population carcérale étaient respectivement 12142, 12482 et 12933 pour les mois de juillet, août et septembre 2023. Les effectifs élevés ont été observés au mois de septembre 2023.

### **III. DROITS CATEGORIELS**

#### **III.1. DROITS DE L'ENFANT**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a enregistré au moins 8 enfants tués, 26 mineures victimes de VBGs, 1 mineur torturé, 1 mineur enlevé et 4 mineurs arrêtés arbitrairement. Au moins 98 nourrissons et 176 mineurs dont 120 condamnés et 56 prévenus sont dans les différentes prisons du pays.

#### **III.2. DROITS DE LA FEMME**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la Ligue Iteka a répertorié au moins 12 femmes tuées, 7 femmes victimes de VBG, 2 femmes torturées et 9 femmes arrêtées arbitrairement. En outre, au moins 843 femmes dont 415 prévenues et 428 condamnées sont en prisons.

### **IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Au cours de la période couverte par ce rapport, la détérioration de la situation des droits de l'homme continue d'être observée dans les différents coins du pays.

Ce rapport relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce rapport répertorie également des questions liées aux faits sécuritaires dans certaines provinces du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.

Vu la situation de violations des droits de l'homme au Burundi qui perdure, la Ligue Iteka recommande ce qui suit :

#### **Au Gouvernement du Burundi**

- de lutter contre l'impunité en traduisant en justice tous les présumés auteurs des crimes ;
- de réhabiliter dans leurs droits toutes les victimes des violations des droits de l'homme observées ;
- de se ressaisir et de garantir les droits et les libertés publiques pour tous ;
- de préserver la paix et la sécurité pour tous;
- de coopérer avec les différents partenaires et mécanismes des Nations Unies dans le rétablissement de la paix au Burundi.

#### **Aux partenaires techniques et financiers**

- d'user de leur influence pour contraindre le Gouvernement burundais à restaurer un Etat de droit et démocratique ;
- de soutenir des organisations, institutions et mécanismes des droits de l'homme intervenant au Burundi.

### **A l'EAC, à l'Union Africaine et aux Nations Unies**

- de s'impliquer pleinement pour restaurer un Etat de droit au Burundi.

### **A la CPI**

- d'accélérer les enquêtes et de procéder aux inculpations qui s'imposent.

### **A la population**

- de rester solidaire et de ne pas céder aux enseignements divisionnistes ou toutes sollicitations dans le sens de la violence ;
- de dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

LIGUE IITEKA